

## Procès-verbal de séance

### Séance du vingt Juin deux mil vingt deux

L' an deux mil vingt-deux et le vingt Juin à 18 heures , le Conseil communautaire, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des Fêtes de CHARENTONNAY sous la présidence de DOUSSET Jean-Paul Président

**Présents** : M. DOUSSET Jean-Paul, Président, Mmes : BLANCHÉ CHEVALIER Chantal, GARNAUD Aurélie, MENARD Francine, METENIER Martine, MOULINNEUF Christine, ROGER Stéphanie, SEILLIER Sophie, TRINQUET Simone, VASICEK Monique, VERNEAU Marie-Pierre, MM : AUCLERC Thierry, BOLNOT Yves, CHAPELIER Bruno, CHARACHE Jean-Luc, DE CHOULOT Etienne, DE ROLLAND DALON Jacques, DEBONO Yves, DELAVault André, DUPREZ Thierry, LE CAM Olivier, MALLERON Dominique, MAZABRAS Jean-Claude, PASQUE Jean-François, POLICARD Philippe, SERVOIS Bertrand, VIGNEL Joël

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : AMIOT Jean-Christophe à Mme GARNAUD Aurélie, DECOUT Jacques à M. DELAVault André, MAITREPIERRE Dominique à Mme MENARD Francine

Absent(s) : M. DUMUR Philippe

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 31
- Présents : 27

**Date de la convocation** : 13/06/2022

**Date d'affichage** : 13/06/2022

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en préfecture  
le : 23/06/2022

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme ROGER Stéphanie

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**CDC2022034** - Avis sur le projet Photovoltaïque de Charentonnay au titre de l'évaluation environnementale

**CDC2022035** - Intégration du résultat suite à dissolution du Budget OM

(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2022015 du 11/04/2022 pour erreur matérielle)

**CDC2022036** - Affectation du résultat - Budget Général

(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2022026 du 11/04/2022 pour erreur matérielle)

**CDC2022037** - Décision modificatives -Budget Général

**CDC2022038** - Subvention UNSS du Collège de Sancerques pour le championnat de France de STEP

**CDC2022039** - Désignation des représentants de la communauté de Communes auprès du SICTREM de Baugy

**Intervention M. PASQUET de Solaireconseil**  
(CF. Annexe de présentation)

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 11 avril 2022 est adopté sans observation de la part des membres présents lors de ce dernier.

**CDC2022034 – Avis sur le projet Photovoltaïque de Charentonnay au titre de l'évaluation environnementale**

Monsieur Le Président indique qu'il convient d'émettre un avis au titre de l'évaluation environnementale quant au projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Charentonnay au lieu-dit « Derrière le Bois » dont les pièces constitutives ont été reçues en version numérique par chaque conseiller communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable au titre de l'évaluation environnementale sur le projet de construction d'une unité de production photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de Charentonnay au lieu-dit « Derrière le Bois ».

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2022035 – Intégration du résultat suite à dissolution du Budget OM**  
(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2022015 du 11/04/2022 pour erreur matérielle)

Compte tenu que les opérations du budget OM (446) sont entièrement terminées,

Le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'intégrer les résultats de celui-ci, sur le budget général de la communauté de communes (444), comme suit :

- 9 104,22 € au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement qui vient en déduction du déficit d'investissement du budget général. Soit un total de 324 987,55 € à intégrer au compte 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement sur le budget général de la Communauté de communes (444)
- 36 321,46 € au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté, en recette Soit un total de 144 614,29 € dont :
  - ✓ 143 326,74€ à intégrer au compte 002 : Résultat de fonctionnement reporté
  - ✓ 1 287,55€ à intégrer au compte 1068 : Excédents de fonctionnement capitalisés;

sur le budget général de la Communauté de communes (444)

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2022036 – Affectation du résultat - Budget Général***(Cette délibération annule et remplace la délibération CDC2022026 du 11/04/2022 pour erreur matérielle)*

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	144 614,29
B. Résultats antérieurs reportés	
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
<b>Résultat à affecter : C. = A. + B. (hors reste à réaliser)</b>	<b>144 614,29</b>
<i>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</i>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -)	- 324 987,55
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	323 700,00
<b>Besoin de financement F.= D. + E.</b>	<b>1287,55</b>
<b>AFFECTATION = C.=G.+H.</b>	<b>144 614,29</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	
<b>G.= au minimum couverture du besoin de financement F.</b>	<b>1287,55</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b>	<b>143 326,74</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2022037 – Décision modificative -Budget Général**

Monsieur Le Président expose que suite à une erreur matérielle il convient de rectifier certaines écritures afin qu'elles soient en accord avec l'affectation du résultat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte et autorise Le Président à effectuer les modifications budgétaires ci-dessous :

Dépenses	Recettes
<b>Investissement</b>	
Compte 001 – Solde d'exécution de la section investissement reporté + 36,00	Compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés + 36,00
<b>Fonctionnement</b>	
Compte 60612 – Energie électricité - 36,00	Compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté - 36,00

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

Mr Vignel fait un bref résumé du parcours des 9 élèves qui ont eu l'opportunité de participer au championnat de France de STEP. Ils ont terminé neuvième sur vingt et un. Bravo !!!

**CDC2022038 – Subvention UNSS du Collège de Sancergues pour le championnat de France de STEP**

*M. Le Président présente la demande de subvention formulée par l'UNSS du Collège de Sancergues dont la section STEP s'est qualifiée pour les championnats de France.*

*Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité d'allouer, une subvention de 500 € à l'UNSS du Collège de Sancergues.*

*Les crédits sont inscrits au budget 2022.*

A l'unanimité (pour : 30 contre : 0 abstentions : 0)

**CDC2022039 – Désignation des représentants de la communauté de Communes auprès du SICTREM de Baugy**

*Monsieur Le Président informe le Conseil Communautaire que suite à l'intégration des 8 communes concernées par le groupement de commande (Argenvières, Beffes, Charentonnay, Garigny, Herry, Jussy-Le-Chaudrier, Précý et Saint-Leger-Le-Petit) auprès du SICTREM de Baugy et à la démission des précédents délégués (issus de Couy et Sévry), il convient de désigner à nouveau 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant au sein du SICTREM de Baugy.*

*Monsieur le Président de la Communauté de Communes Berry Loire Vauvise appelle à candidatures. Il est procédé au vote des délégués au scrutin uninominal à la majorité absolue, suite auquel sont élus les délégués suivants :*

**Membres Titulaires**

VIGNEL Joël (18 voix)

POLICARD Philippe (17 voix)

**Membres Suppléants**

LE CAM Olivier (16 voix)

*pour siéger au Comité syndical du SICTREM de Baugy et représenter la Communauté de Communes de Berry Loire Vauvise.*

A la majorité

**Questions diverses :**

**Petite Enfance**

Mme MENARD fait le bilan des questionnaires envoyés dans les familles : 313 questionnaires pour 97 retours.

Par la même, elle soumet la possibilité de mettre à disposition un transport pour la période du 8 juillet au 12 août 2022 pour les enfants inscrits au centre de loisirs de Herry. Elle indique qu'il a été demandé des devis pour 5 arrêts (Couy, Beffes, Charentonnay, Jussy le Chaudrier et la Chapelle Montlinard), 20 jours et un bus de 20 places (15 enfants sont demandeurs) pour une arrivée à Herry

Bambelle à 8h30.

La société TRANSDEVE a répondu pour un montant de 4500€ HT.

Mme MENARD évoque la possibilité de demander une participation à la commune de La Chapelle Montlinard ne faisant pas partie de notre communauté de communes et ayant des enfants inscrits dans nos écoles.

Mme MENARD ajoute que lors des réunions du COPIL une réflexion avait été faite concernant Kangouroule, les tarifs de cet organisme sont 120€ par semaine et pour 2 heures d'intervention. Une présentation sera demandée lors de notre prochain conseil communautaire afin de pouvoir faire murir cette réflexion.

### **Augmentation des tarifs de cantine**

Un sondage est fait pour savoir si les communes ayant une cantine allaient répercuter l'augmentation de 0,15€ prévue par le département.

La majorité des communes pense répercuter cette augmentation sur les familles chaque commune concernée est libre de prendre sa décision.

### **Tourisme**

Mme VASICEK prend la parole :

La consultation juridique pour la création du future Office de Tourisme est achevée. Son lancement est prévu début août.

Après appel d'offre un prestataire a été retenu pour la somme de 12 700,00€.

L'agence de communication de Nevers ORIGINIS a succédé à la 1<sup>ère</sup> agence. Un film est en cours de tournage et sera prêt en août, il valorisera la fête des plantes à Apremont ainsi que la fête médiévale de Sagonne.

Le site interactif comprendra un agenda manifestation / évènement ; un espace pro sera accessible aux hébergeurs avec des identifiants.

Une plateforme sera dédiée aux activités du PLVA avec billetterie pour les diverses manifestations. Les randonnées pédestres, à condition d'être balisées y seront matérialisées également.

Vous pouvez dès à présent faire parvenir vos circuits ainsi que vos manifestations à Mme TAILLARD Flore.

L'achat d'un véhicule utilitaire (trafic de 5 m3) avec flocage pour 30 000,00€ subventionné à 80% par les fonds européens a été décidé par les élus du Pays Loire Val d'Aubois.

### **SCOT**

Mme VASICEK rend compte de la réunion du 4 mai dernier.

Il ressort de l'enquête publique 196 remarques dont 30 prescriptions ont données lieu à de nouvelles propositions. La commission d'enquête publique a émis un avis favorable. Le PLVA fera savoir si des modifications sont à prévoir.

### **Mutualisation**

Mme VASICEK indique que la commune de Garigny va faire venir un formateur pour que son agent puisse bénéficier d'une « autorisation de conduite » permettant l'utilisation de tracteurs tondeuses, pour la somme de 600€. Cette somme sera partagée entre les communes intéressées.

Mr DELAVault évoque certains incidents de sécurité sur la commune de St Martin et propose le projet d'installer des caméras vidéo-protection. Sachant que la communauté de commune a la compétence SECURITE, Mr AUCLERC propose une mutualisation de l'installation de caméras

sur d'autres communes. Une commande groupée sera proposée à chaque commune.

### **Ordures Ménagères**

M. VIGNEL explique qu'en cas de vote du plafonnement les bases TEOM seront réduites des montants suivants :

- Plafonnement 2 : 65 617€ concerne 80 propriétés
- Plafonnement 2.5 : 38 700€ concerne 31 propriétés
- Plafonnement à 3 : 26 397€ concerne 16 propriétés.

La décision est à prendre avant le 15 octobre

### **Développement économique**

Un nouvel agent du BGE a été recruté. Notre contrat avec la BGE a une durée de 3 ans et prend fin un 2023.

### **Ateliers numériques**

Ils redémarrent en septembre.

### **SPANC**

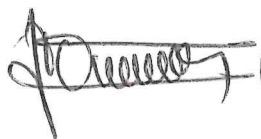
Un nouveau mode de financement pourrait être envisagé pour le SPANC, nous sommes dans l'attente des propositions de VEOLIA et de la SAUR

Séance levée à: 21:00

En CDC, le 06/07/2022

Le Président,

M. DOUSSET Jean-Paul



Le Secrétaire,

Mme ROGER Stéphanie

